



Litige gaz de france puis poweo après changement

Par nadege, le 18/08/2010 à 13:42

Bonjour,

Il y a 1 an j'ai résilié mon abonnement Gdf pour souscrire chez Poweo. En donnant le relevé de compteur, j'ai fait une erreur et ai mentionné le relevé d'électricité. Je m'en suis rendue compte et ai rappelé le lendemain pour rectifier. Ils avaient(soi-disant) pris en compte le bon relevé. Il se trouve que depuis 1an ils me réclament 572€ de rappel, alors que chaque année ils me rendaient pas loin de 200€ alors j'ai compris qu'ils n'avaient pas pris en compte le bon relevé. J'ai appelé maintes et maintes fois le service client qui n'a jamais rien fait et en fin de compte ai reçu une dizaine, si ce n'est plus de courrier d'agences de recouvrement et depuis quelques jours du service contentieux avec menace d'envoi d'huissier à mon domicile.

Peuvent-ils m'envoyer un huissier sachant qu'on est en litige, que nos courriers se croisent pour essayer de régler la situation. Je suis allée consulter une assistante sociale qui a ses numéros, les personnes à contacter pour ce genre de cas et rien n'y fait elle me dit que je dois payer et réclamer après(ce qui je pense, une fois payé, sera chose impossible). La situation est la même avec poweo: les ayant prévenu que le relevé de départ(qu'ils ont pris chez gdf eux-meme) était erroné, ils m'ont répondu : "nous verrons à la fin de la mensualisation, a relevé de compteur.". Or leur relevé de départ est le nombre "17" , autant dire qu'ils prennent tout ce que j'ai consommé depuis que je suis dans mon appartement(2008). Pareil on me dit: " payez et réclamez après)

Je ne sais plus qui de gdf ou poweo devait envoyer un technicien faire un relevé fin juin pour ensuite que les 2 sociétés s'arrangent sur ma façon de consommer annuellement et faire un partage équitable ou moitié-moitié peu importe mais organiser quelque chose de logique. Et non réclamer 2 ans de part et d'autre.

Mes questions sont:

-dois-je craindre l'huissier concernant Gdf? (l'huissier ne doit-il pas intervenir uniquement pour exécuter un jugement?) ou peut-il venir sur simple demande d'une société telle que gdf?

-Et dois-je payer poweo car relevé de départ complètement faux. ?
-Dois-je entamer une procédure moi en premier? ou attendre qu'ils me poursuivent(sachant que si j'ai raison ils ne le feront pas) ?
-Au pire payer poweo pour éviter une coupure cet hiver ?
L'assistante sociale aurait contacté un avocat qui lui aurait conseillé de payer et réclamer, j'ai de gros doutes. Dans ce cas, je pourrais aussi envoyer un huissier à gdf et poweo ?

Par **mimi493**, le **18/08/2010** à **13:49**

LRAR de mise en demeure de rectifier leur facture
Puis saisine du tribunal pour l'obtenir

Le problème est : avez-vous une preuve que vous vous êtes trompé ?

Par **nadege**, le **18/08/2010** à **15:43**

Bonjour,
oui j'en ai la preuve, il suffit de relever mon compteur gaz par un technicien ou expert etc..
aucune cohérence avec le compteur électricité. En fait si on vient relever le compteur gaz le relevé final sera inférieur au relevé de départ. Ce qui veut bien dire que le relevé initial était erroné. C'est pourquoi poweo a décidé de prendre "17" comme relevé de départ